



CONDITIONS GÉNÉRALES ET PARTICULIERES DE VENTE

Ce sont celles fixées par l'extrait du décret n° 94490 du 15/06/94 pris en application de l'article 31 de la loi n° 92645 du 13/07/92.

La présente brochure constitue l'offre préalable prévue aux articles 96 et 97 en compléments des conditions générales du site internet présentent sur le lien suivant : https://www.planet-tours.fr/index.php/conditions-generales/ Les prix des voyages ont été calculés en regard des tarifs à la date d'élaboration de la brochure.

Règlement: 50% d'acompte à la réservation et le solde 75 jours avant le départ.

Important : les inscriptions en chambre à partager sont acceptées sous réserve que d'autres personnes manifestent le même désir. Dans le cas contraire, le voyageur concerné devra régler le voyage sur la base de la chambre individuelle.

Frais d'annulation

D'une façon générale, il sera retenu 200 € de frais de dossier par personne pour toute annulation après signature du bulletin d'inscription.

Dans tous les autres cas, les frais d'annulation seront les suivants :

- De 100 jours à 75 jours avant le départ : 330 € par personne.
- Et moins de 75 jours avant le départ : le montant total du voyage.

Dans tous les cas, le montant du dossard est non remboursable.

Pour éviter tout litige, l'annulation de participation au voyage doit nous être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception. Le fait de ne pas régler le solde du voyage dans les délais sera considéré comme une rupture du contrat.

Annulation de la part de l'organisateur

L'Agence Planet-Tours se réserve le droit d'annuler le voyage ou séjour pour raison technique ou de force majeure. Dans ce dernier cas, l'organisateur devra prévenir le client au MINIMUM 30 jours avant le départ. Cependant le montant du dossard, pour la participation au marathon, reste acquis au client.

Assurances : Assistance, rapatriement, frais médicaux à l'étranger, perte de bagages, annulation, assurance course

Nos tarifs ne comprennent pas les assurances : assistance, rapatriement, frais médicaux à l'étranger, perte de bagages, annulation, assurance course (contrat ASSUREVER) avec ou sans l'extension protection sanitaire. Nous vous proposons ces assurances pour vous permettre de voyager l'esprit libre. Elle doit être souscrite dès l'inscription au voyage ou au plus tard la veille du premier jour d'application des pénalités dans le barème de l'organisateur. Au-delà, le barème des frais d'annulation ayant débuté, il est impossible de la souscrire. Le montant du dossard est non remboursable et reste dû au voyageur.

Notre responsabilité ne saurait être engagée en cas de litige avec la compagnie d'assurance.

Formalités de police

Pour les ressortissants de la communauté européenne, une carte d'identité de moins de 10 ans ou un passeport en cours de validité est obligatoire. Les ressortissants étrangers séjournant en France peuvent avoir, en plus de leur passeport, besoin d'un visa; ils devront le faire établir par le Consulat le plus proche de leur domicile sur présentation de l'attestation de voyage que nous leur fournirons après leur inscription et le règlement du premier acompte. Planet-Tours ne saurait être tenu pour responsable en cas de refus de la part du Consulat intéressé.

Responsabilité

L'Agence Planet-Tours ne saurait être tenue pour responsable en cas de retards, pannes, avaries, faits de grève avant et pendant le voyage, ainsi que l'interruption ou la suppression de parcours inspirée par l'intérêt à la sécurité des voyageurs.

Planet-Tours ne saurait être tenu pour responsable, quel qu'en soit la raison, pour les billets de préacheminement d'avion, de train ou de tout autre moyen de locomotion réservés et achetés directement par les clients.





SYNTHESES DES GARANTIES DE L'ASSURANCE

PRESTATIONS	MONTANTS TTC maximum par personne
ANNU	ILATION DE VOYAGE
	* 16 000 € / personne et 40 000 € / évènement
Maladie grave, accident corporel grave ou décès	Aucune franchise
Annulation en toutes causes justifiées Annulation en cas d'attentat ou de catastrophe naturelle à destination	* Franchise de 50 € / personne
	VOL MANQUE
Prise en charge d'un nouveau billet d'avion dans le cas d'un départ	Maximum 50 % du montant total de votre forfait initial ou 80 % du montant total de
dans les 24 heures	votre vol sec
117	RETARD AERIEN
Retard > 4 heures	 10 % du montant du voyage (250 € maximum)
BAGAGES	ET EFFETS PERSONNELS
Vol, destruction totale ou partielle, perte	 2 000 € / personne et 10 000 € / évènement
Franchise uniquement en cas de dommage aux valises	• 50 € / valice
Frais de reconstitution des documents d'identité	• 150 € / personne
Retard de livraison des bagages > 12 heures	Indemnité forfaitaire de 150 € / personne
FRAIS D'IN	ITERRUPTION DE SEJOUR
Suite à un retour anticipé	Prorata temporis
Suite à un rapatriement médical	Valeur du voyage initial
INDIVIDUEL	LE ACCIDENT DE VOYAGE
Capital décès ou invalidité permanente	• 7 500 € maximum / personne et 70 000 € maximum / évènement
RESPONSABILITE (CIVILE VIE PRIVEE A L'ETRANGER
Dommages corporels, matériels et immatériels — Franchice	1 000 000 € maximum / évênement 75 € / sinistre
10000000000	NAME OF THE PARTY
	TOUR IMPOSSIBLE
Frais de prolongation de séjour Franchise d'1 nuit	 10 % du montant du voyage / nuit / personne avec un minimum de 50 € (maximum 5 mitt)
A STATE OF THE STA	5 nuits)
	ANCE RAPATRIEMENT
Transport / Rapatriement	• Frais réels
Retour des membres de la famille ou de 2 accompagnants	Billet retour + taxi
Presence hospitalisation	Billet aller-retour et 80 € / jour (maximum 10 jours)
Prolongation de séjour Frais médicaux à l'étranger	88 € / jour (maximum 10 jours) 150 000 € / personne
Urgenoes dentaires	• 180 € / personne
➡ Franchise frais médicaux et urgences dentaires	* 30 € / personne / évènement
Rapatriement du corps	• Frais réels
Frais funéraires	• 2 500 € / personne
R	ETOUR ANTICIPE
En cas d'hospitalisation ou de décès d'un membre de la famille, de la	* Billet retour + taxi
garde d'enfant ou du remplaçant professionnel	AND CONTRACTOR OF CONTRACTOR O
En cas d'attentat survenant à destination	Billet retour + taxó
En cas de sinistre au domicile	* Billet retour + taxi
ASS	SISTANCE VOYAGE
Avance de la caution pénale	• 15 000 € / personne
Prise en charge des honoraires d'avocat	• 3 000 € / personne
Frais de recherche et de secours en mer et en montagne	• 7 500 € / personne
Avance de fonds en cas de vol, perte ou destruction des papiers	• 1 500 € / personne
Envoi de medicaments	* Frais d'envol
PROTECTIO	N SANITAIRE – EN OPTION
Annulation pour maladie grave suite épidémie ou pandémie	1 • 16 000 € / personne et 40 000 € / évènement
Annulation en cas d'absence de vaccination contre le Covid 19. Annulation pour refus d'embarquement à l'aéroport, à la gare ferroviaire,	Franchise : aucune, 10% ou 20% selon option choisie
à la gare routière ou à la gare maritime de départ suite à prise de température	
	*1 appel
NEW PORTER DE LA COMPANION DE	
Téléconsultation avant départ Rapatriement médical en cas d'épidémie ou de pandémie	Frais réels
Téléconsultation avant départ Rapatriement médical en cas d'épidémie ou de pandémie Retour impossible	 Frais réels 1 000 € maximum par personne et 50 000 € maximum par groupe
Téléconsultation avant départ Rapatriement médical en cas d'épidémie ou de pandémie	Frais réels

Pour connaître toutes les dispositions générales et spéciales détaillées, rendez-vous sur : https://www.planet-tours.fr/assurance/